



Département des Landes
Arrondissement de Dax
Canton de Dax-Nord

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de Saint-Paul-lès-Dax
Séance du 21 juillet 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE VINGT ET UN DU MOIS DE JUILLET A 19 HEURES.

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul-lès-Dax dûment convoqué s'est réuni en séance publique en mairie dans la salle du Conseil Municipal, avec retransmission des débats en direct, sous la présidence de Monsieur Julien BAZUS, Maire de Saint-Paul-lès-Dax.

Etaient présents : M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PÉDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, Mme Christine BEYRIS, M. Sébastien DUCASSE, Mme Annette SAÛQUÈRE, M. André HUMEAU, M. Frédéric DURAN, Mme Catherine FAVARD, M. Emmanuel VIGNES, Mme Marine BRU, M. Nicolas PÉCASTAINGS, Mme Michèle SERRÉ, Mme Catherine BEAULIEU, M. Jacques MAILLEFER, Mme Dominique MORA, M. Bruno DUBROCA, M. Dominique ROMAIN, Mme Nathalie DURQUÉTY, Mme Christine GIRODET, M. Christian BERTHOUX, Mme France (dit Francette) CANDAU.

Absents ayant donné procuration : M. Alain GODOT donne pouvoir à Mme Annette SAÛQUÈRE, Mme Delphine GRELLIER-LÉGLISE donne pouvoir à Mme Sylvie PÉDUCASSE, M. Joël LÉONARD donne pouvoir à M. Julien BAZUS, M. Jean-Yves TRÉVIAN donne pouvoir à M. André HUMEAU, Mme Hélène DEYRIS donne pouvoir à M. Emmanuel VIGNES, M. Thierry LHEUREUX donne pouvoir à Mme Marine BRU, Mme Valérie LACOSTE-MARY donne pouvoir à M. Jean LAVIELLE, M. Laurent LAFOURCADE donne pouvoir à M. Bruno DUBROCA, Mme Catherine RABA donne pouvoir à Mme Nathalie DURQUÉTY, Mme Julie YDJEDD donne pouvoir à Mme Christine GIRODET

Secrétaire de séance : M. Jacques MAILLEFER

Date convocation : 15 juillet 2022

Date affichage : 15 juillet 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

Votants : 33

Pour : 24

Contre : 9 (M. Bruno DUBROCA, M. Dominique ROMAIN, Mme Nathalie DURQUÉTY, pp M. Laurent LAFOURCADE, pp Mme Catherine RABA, Mme Christine GIRODET, M. Christian BERTHOUX, Mme France (dit Francette) CANDAU, pp Mme Julie YDJEDD).

Abstention : 0

Rapporteur : M. Sébastien DUCASSE

n° 2022-07-4 : Tarification des cours de l'école municipale de musique et de danse pour l'année scolaire 2022-2023.



L'école de musique et de danse de Saint-Paul-lès-Dax est un équipement municipal chargé de dispenser un enseignement artistique spécialisé. Elle propose ainsi à ses élèves de se former à une pratique instrumentale et/ou chorégraphique au sein d'un parcours global de plusieurs années, entre apprentissages individuels et collectifs et dans le respect du rythme de chacun.

Forte de plus de 300 élèves, dont près de 30% non saint-paulois, l'école municipale de musique et de danse connaît une attractivité certaine et rayonne sur l'ensemble du Grand Dax et des Landes. Cela repose sur un enseignement pluriel et de qualité, ainsi que sur une politique tarifaire incitative et inchangée depuis 2006.

Garantir la pérennité d'un tel service public demeure bien évidemment une priorité. Toutefois, cela nécessite d'abandonner une gestion au fil de l'eau, où l'offre est constamment adaptée à la demande sans véritable projection, pour opter pour une gestion raisonnée impliquant notamment une réelle maîtrise des coûts.

À cet effet, il est ainsi proposé de revoir l'ensemble des grilles tarifaires à partir de l'année 2022-2023, en priorisant désormais l'enseignement des Saint-Paulois.

Pour rappel, voici les tarifs actuels :

Cursus enfant – Musique et danse

Saint-Paulois Quotient Familial	Tarif 1 discipline	Tarif 2 disciplines	Tarif 3 disciplines
Inférieur à 350	62,25 €	92,81 €	140,07 €
De 350,01 à 440	81,48 €	121,10 €	183,33 €
De 440,01 à 556	95,07 €	142,63 €	213,90 €
De 556,01 à 685	105,25 €	157,32 €	236,82 €
Supérieur à 685	114,32 €	170,91 €	257,22 €
Hors commune	152,80 €	228,63 €	343,00 €

Cursus libre - Enfant

	Commune	Hors commune
Cursus « Pratique collective » : instrumentale ou chorégraphique	70,40 €	94,33 €
Cursus « Pratique collective et instrumentale »	220,90 €	296,00 €

Les cursus libres sont proposés aux élèves anciennement inscrits à l'École municipale de musique et de danse ayant terminé le cursus traditionnel et poursuivant des études.

Cours adultes - Musique

	Commune	Hors commune
30 leçons de 30 mn de pratique individuelle instrumentale + 30 leçons d'1h de cours collectif de solfège	441,44 €	522,20 €
Si inscription à l'Harmonie de Christus : 30 leçons de 30 mn de pratique individuelle instrumentale + 30 leçons d'1h de cours collectif de solfège	305,57 €	386,20 €

Il n'est pas proposé de cours adulte en danse.

Cursus libre - Adulte

Cours adultes	Commune	Hors commune
Cursus « Pratique collective » (si inscription à l'Harmonie de Christus)	142,22 €	179,20 €
Cursus « Pratique collective » (hors inscription à l'Harmonie de Christus)	204,80 €	241,66 €

Le cursus libre adulte est proposé aux élèves adultes souhaitant uniquement intégrer les pratiques collectives.

Il est rappelé qu'un tarif différencié avait été voté l'an dernier pour les réinscriptions en cours de danse et de musique au regard du service dégradé sur l'année scolaire 2020-2021, en raison de la crise sanitaire. Ce tarif, correspondant à réduction de 58,8 % sur la cotisation payée pour l'année 2020-2021, n'était applicable que pour l'année scolaire 2021-2022.

Les nouvelles grilles tarifaires proposées sont pensées selon le niveau d'apprentissage des élèves et non plus en fonction du nombre de disciplines pratiquées. Le quotient familial est maintenu, et même étendu aux élèves non Saint-Paulois, afin d'ajuster au mieux le montant des adhésions aux revenus des familles.

Cours enfants – Musique – Tarif Saint-Paulois

Quotient Familial	Éveil / Initiation	Cycle 1	Cycle 2
Inférieur à 350	50 €	90 €	100 €
De 350,01 à 440	70 €	126 €	140 €
De 440,01 à 556	80 €	144 €	160 €
De 556,01 à 685	90 €	162 €	180 €
Supérieur à 685	100 €	180 €	200 €

Cours enfants – Musique – Tarif hors commune

Quotient Familial	Éveil / Initiation	Cycle 1	Cycle 2
Inférieur à 350	150 €	300 €	360 €
De 350,01 à 440	175 €	350 €	420 €
De 440,01 à 556	200 €	400 €	480 €
De 556,01 à 685	225 €	450 €	540 €
Supérieur à 685	250 €	500 €	600 €

Cours enfants – Musique – Tarif hors commune anciens élèves

Quotient Familial	Éveil / Initiation	Cycle 1	Cycle 2
Inférieur à 350	108 €	210 €	252 €
De 350,01 à 440	126 €	245 €	294 €
De 440,01 à 556	144 €	280 €	336 €
De 556,01 à 685	162 €	315 €	378 €
Supérieur à 685	180 €	350 €	420 €

Cours enfants – Danse – Tarif Saint-Paulois

Quotient Familial	Éveil / Initiation	Cycle 1	Cycle 2
Inférieur à 350	50 €	75 €	90 €
De 350,01 à 440	70 €	105 €	126 €
De 440,01 à 556	80 €	120 €	144 €
De 556,01 à 685	90 €	135 €	162 €
Supérieur à 685	100 €	150 €	180 €

Cours enfants – Danse – Tarif hors commune

Quotient Familial	Éveil / Initiation	Cycle 1	Cycle 2
Inférieur à 350	150 €	210 €	240 €
De 350,01 à 440	175 €	245 €	280 €
De 440,01 à 556	200 €	280 €	320 €
De 556,01 à 685	225 €	315 €	360 €
Supérieur à 685	250 €	350 €	400 €

Cours enfants – Danse – Tarif hors commune anciens élèves

Quotient Familial	Éveil / Initiation	Cycle 1	Cycle 2
Inférieur à 350	108 €	150 €	168 €
De 350,01 à 440	126 €	175 €	196 €
De 440,01 à 556	144 €	200 €	224 €
De 556,01 à 685	162 €	225 €	252 €
Supérieur à 685	180 €	250 €	280 €

Il est également proposé une minoration de 20 % dès la 2^{ème} discipline pour un même élève, et dès la 2^{ème} inscription dans la même famille sur les tarifs les moins élevés.

Il est proposé de ne plus dispenser de cours pour les élèves adultes. En effet, ces derniers sont très peu nombreux et l'organisation des cours de formation musicale devient compliquée à mettre en œuvre au regard des effectifs décroissants.

Il est demandé au conseil municipal de valider ces propositions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Culture et Patrimoine en date du 11 juillet 2022,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et les interventions de M. Dominique ROMAIN, M. Sébastien DUCASSE, M. le Maire, M. Jean LAVIELE, Mme Christine GIRODET, Mme Sylvie PÉDUCASSE,

DELIBERE**Article 1 :**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs ci-après à compter de la rentrée scolaire 2022 :

Cours enfants – Musique – Tarif Saint-Paulois

Quotient Familial	Éveil / Initiation	Cycle 1	Cycle 2
Inférieur à 350	50 €	90 €	100 €
De 350,01 à 440	70 €	126 €	140 €
De 440,01 à 556	80 €	144 €	160 €
De 556,01 à 685	90 €	162 €	180 €
Supérieur à 685	100 €	180 €	200 €

Cours enfants – Musique – Tarif hors commune

Quotient Familial	Éveil / Initiation	Cycle 1	Cycle 2
Inférieur à 350	150 €	300 €	360 €
De 350,01 à 440	175 €	350 €	420 €
De 440,01 à 556	200 €	400 €	480 €
De 556,01 à 685	225 €	450 €	540 €
Supérieur à 685	250 €	500 €	600 €

Cours enfants – Musique – Tarif hors commune anciens élèves

Quotient Familial	Éveil / Initiation	Cycle 1	Cycle 2
Inférieur à 350	108 €	210 €	252 €
De 350,01 à 440	126 €	245 €	294 €
De 440,01 à 556	144 €	280 €	336 €
De 556,01 à 685	162 €	315 €	378 €
Supérieur à 685	180 €	350 €	420 €

Cours enfants – Danse – Tarif Saint-Paulois

Quotient Familial	Éveil / Initiation	Cycle 1	Cycle 2
Inférieur à 350	50 €	75 €	90 €
De 350,01 à 440	70 €	105 €	126 €
De 440,01 à 556	80 €	120 €	144 €
De 556,01 à 685	90 €	135 €	162 €
Supérieur à 685	100 €	150 €	180 €

Cours enfants – Danse – Tarif hors commune

Quotient Familial	Éveil / Initiation	Cycle 1	Cycle 2
Inférieur à 350	150 €	210 €	240 €
De 350,01 à 440	175 €	245 €	280 €
De 440,01 à 556	200 €	280 €	320 €
De 556,01 à 685	225 €	315 €	360 €
Supérieur à 685	250 €	350 €	400 €

Cours enfants – Danse – Tarif hors commune anciens élèves

Quotient Familial	Éveil / Initiation	Cycle 1	Cycle 2
Inférieur à 350	108 €	150 €	168 €
De 350,01 à 440	126 €	175 €	196 €
De 440,01 à 556	144 €	200 €	224 €
De 556,01 à 685	162 €	225 €	252 €
Supérieur à 685	180 €	250 €	280 €



Article 2 :

Une minoration de 20 % est appliquée dès la 2^{ème} discipline pour un même élève, et dès la 2^{ème} inscription dans la même famille sur les tarifs les moins élevés.

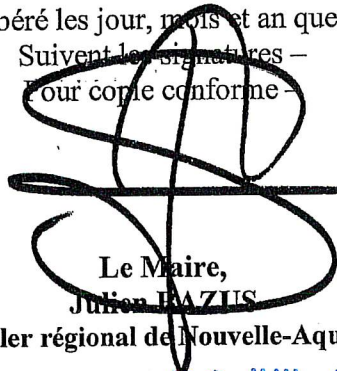
Article 3 :

L'école municipale de musique et de danse ne dispense plus de cours adultes.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus –

Suivent les signatures –

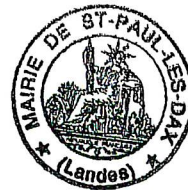
Pour copie conforme –



Le Maire,

Julien MAZUS

Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine



Transmis électroniquement au contrôle de légalité le :

26 JUL. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale compétente et /ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.